



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

ADRESSE : 2322, chemin Scenic

AVIS public est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

QUE le propriétaire du bâtiment situé au 2322, chemin Scenic, lot 5 096 039 du cadastre du Québec, a présenté à la Ville de Sutton une demande afin d'obtenir, en vertu du *Règlement relatif la démolition d'immeubles* numéro 261, l'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse concernée.



QUE toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, **soit le ou avant le 11 novembre 2024**, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de Ville de Sutton, à savoir Me Jonathan Fortin, en déposant auprès de lui, à l'hôtel de ville situé au 11, rue Principale Sud à Sutton, son opposition écrite motivée ou par courriel au dir.greffe@sutton.ca.

QU'UNE séance du comité de démolition aura lieu le **12 novembre 2024**, à 10h, à la salle communautaire de la Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud.

Donné à Sutton, ce **1^{er}** jour de novembre de l'an **2024**.

Me Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques